

Montréal, le 7 décembre 2012

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Courriel: 8reserves-abitibi-temiscamingue@bape.gouv.qc.ca

Objet : Mémoire sur la Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine

Dossier : Projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.

Organisme : Coopérative du Canton de St-Pons

Chère Madame la Présidente de la Commission

Qui je suis.

Je suis Roger Christen, natif de la ville de Témiscaming. Je représente une partie des 22 détenteurs de permis d'abri sommaire (camp de chasse) émis par le MRNF dans la Réserve aquatique projetée de la Rivière Dumoine.

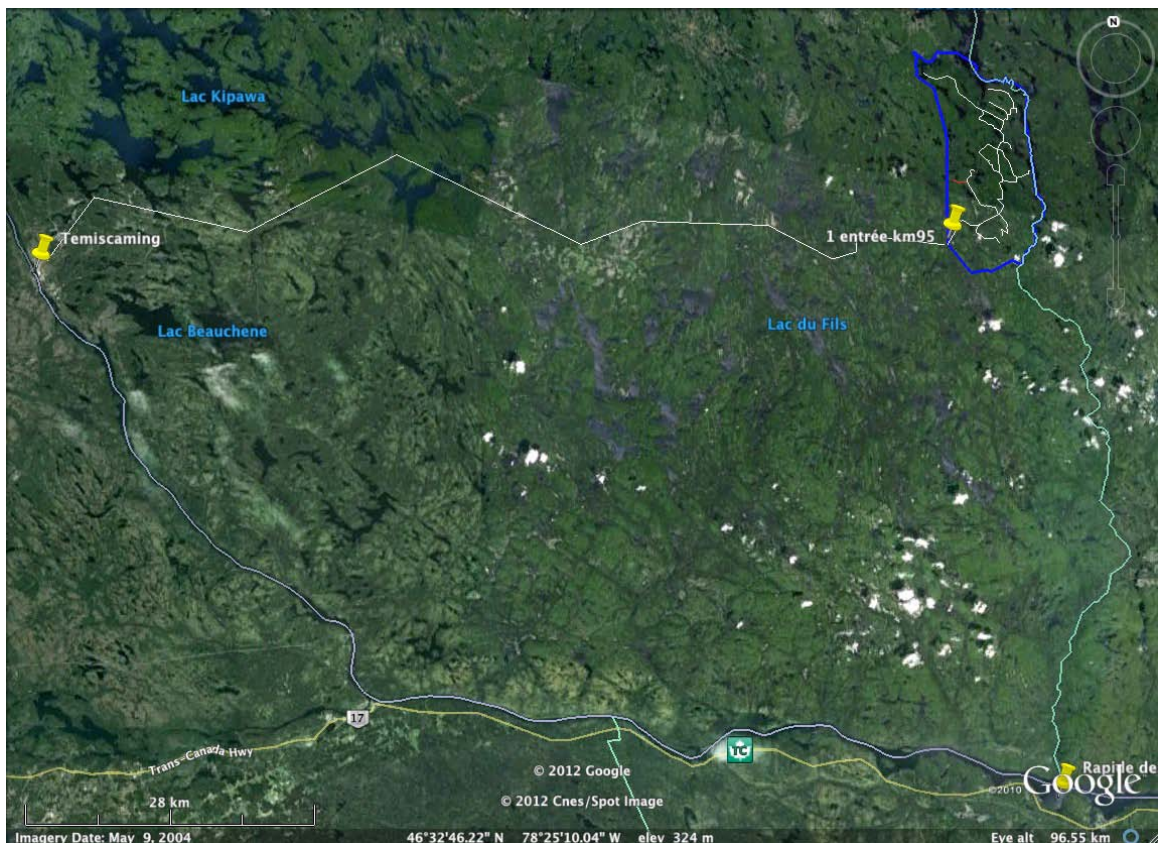
Mon père était un pionnier du tourisme au Témiscamingue dans les années 1950. Il était propriétaire de l'hôtel le White Oaks Inn de Temiscaming et des camps de chasse et pêche Corbeau, Miwapanee et Hunter's Point sur la lac Kipawa. Depuis ma tendre enfance j'ai parcouru la Zone non-organisée du Témiscamingue. De Témiscaming (lac Kipawa) jusqu'au Grand Lac Victoria. D'abord avec mon père ensuite adolescent avec des copains canoéistes et enfin en famille. D'ailleurs pendant dix ans d'affilée j'ai tous les ans fait une expédition de canoë avec mes enfants et leurs amis pour deux à trois semaines dans cette région. Nous avons visité tous les lacs les plus importants en expédition (Kipawa, Lac des Loup, Petit Bouleau, Grand Bouleau, Ostaboningué, Sassaguenigua, Dumoine, Laforge, etc.) et fait la descente des rivières Ottawa, Kipawa, Noire, Coulonge et Dumoine. Cette dernière à plusieurs reprises.

Je dispose d'un bail du MRNF pour un abri sommaire no. 80562 depuis 2000. Mes deux voisins M. Alexis Christen et M. Bertrand m'ont confié de les représenter dans les démarches du BAPE en rapport avec la création de la Réserve aquatique.

Il y a 19 autres détenteurs de permis d'abri sommaire touchés par la création de la réserve aquatique de la Rivière Dumoine. J'ai demandé au MRNF de leur transmettre une invitation de ma part pour me contacter afin de préparer ensemble un mémoire. Je ne sais pas si le MRNF a donné suite à ma demande mais à ce jour personne ne m'a contacté.

La majorité des baux d'Abri sommaire affectés par le projet de réserve aquatique se trouve dans le canton de St-Pons, dans une zone accessible (« la Zone ») à partir d'un chemin forestier qui rejoint la route provinciale 819 au km 95 à partir de Témiscaming.

Figure 1. – Emplacement général de la zone visée par le présent mémoire par rapport à Témiscaming.



Cette zone est prise en sandwich entre les Zones d'Exploitation Contrôlée Kipawa, Restigo et Dumoine et des pourvoiries exclusives. (Se référer à la carte du projet de réserve aquatique).

Le chemin forestier dont l'embouchure est au km95 était anciennement l'emplacement d'un camp forestier démonté depuis au moins 5 ans. La compagnie

d'exploitation forestière a depuis restauré ce site. La compagnie forestière a cessé ses activités d'exploitation au moment de la crise du bois d'œuvre avec les USA.

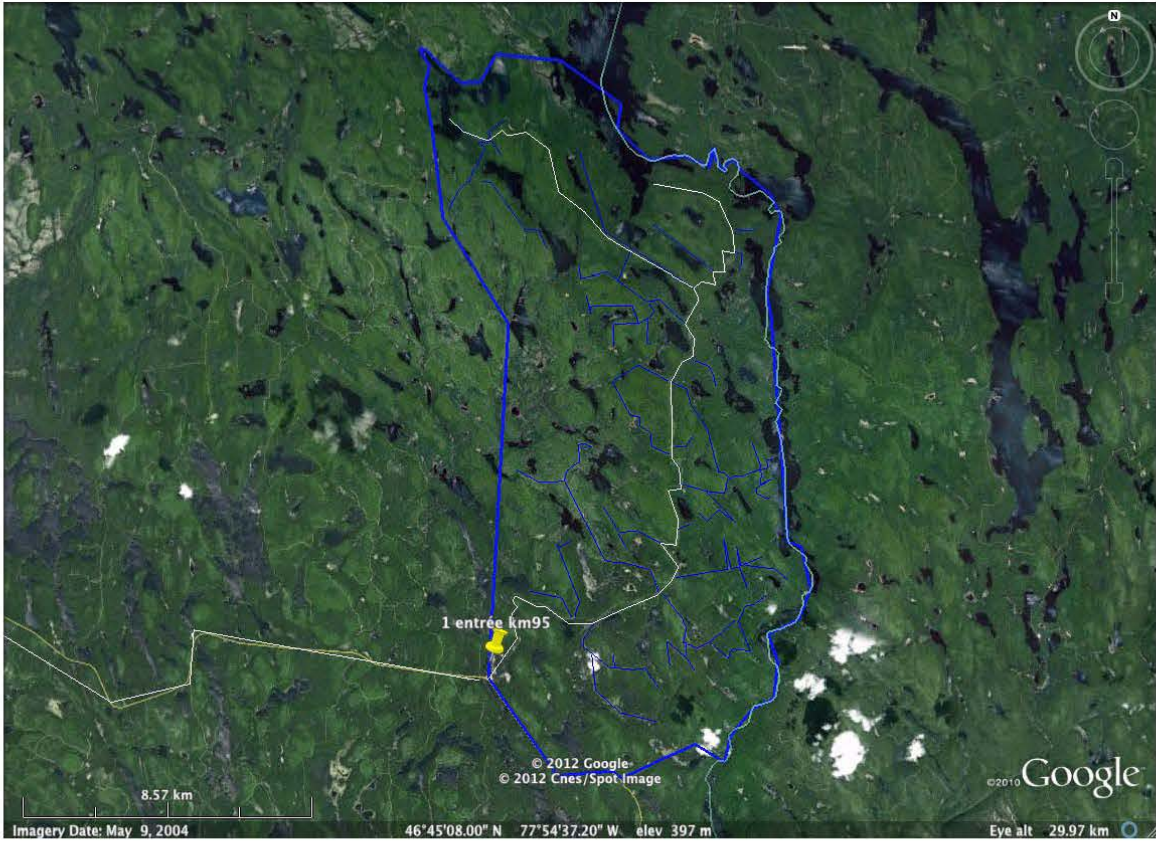
L'entrée au km95 donne accès à un territoire d'environ 200km² à l'ouest du Lac Laforge avec ses 22 abris sommaires et une trentaine de lacs. Cette zone est parcourue par un réseau d'anciens chemins de coupe forestière. Au moins 50km de ces chemins forestiers sont encore utilisables malgré que certains ne le sont qu'en VTT. Entre 50 et 100km d'anciens chemins forestiers dans cette zone sont en train d'être perdus par une jeune repousse d'arbres.

Nous, les détenteurs de permis d'Abri sommaire entretenons ces chemins comme nous pouvons depuis la fin de l'exploitation forestière¹. Nous nous acharnons aussi à ouvrir les chemins en voie d'être perdus.

Le diagramme ci-dessous indique la zone identifiée et les routes d'accès principales (en blanc) et secondaires (en bleu mince). Certaines des routes en bleu sont envahies par une repousse mais le fond de route est bon.

Figure 2 – Réseau de routes forestières de la zone du km95

¹ Au cours des périodes de questions lors de la première partie des audiences publiques il a été mentionné que seules les compagnies forestières faisaient la réalisation des chemins forestiers ou leur entretien.



- Pourquoi nous intéressons- nous au projet ?

Nous nous intéressons au projet de création de réserve aquatique car nous sommes les principaux utilisateurs de la zone ciblée. Nous nous y rendons tous les ans et plusieurs fois par année. Nous y avons exercé des activités pendant toutes les saisons et y avons réalisé des investissements. Nous entretenons les voies d'accès et faisons une certaine surveillance du territoire. Nous avons des plans de développement durable éco-touristiques de la Zone du km95 afin de pouvoir financer la préservation et la restauration de la zone. Nous souscrivons entièrement à votre démarche dans la mesure où nos projets complémentaires à la protection de la biodiversité soient autorisés à se poursuivre et ne soient pas contraints par la création de la réserve aquatique.

- Quelles sont vos préoccupations envers le projet ?

Notre préoccupation est que le projet imposera une interdiction catégorique de toute exploitation forestière ou énergétique et même touristique quand de très petites exploitations à impact faible ou nul, pour des fins d'appui aux activités éco-touristiques, renforceraient la protection de la biodiversité.

Les leçons apprises de l'expérience de la mise en place de parcs et autres zones de protection à travers le monde recommandent d'associer intimement les utilisateurs dans la protection des zones ciblées².

- En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Le projet arrêtera tout développement de villégiature dans la zone.

- Ce projet est-il acceptable dans le milieu et pourquoi ?

En autant qu'il ne modifie pas l'usage actuel qui n'est pas contradictoire avec l'objectif de la réserve aquatique.

- Quels sont vos commentaires et vos suggestions pour améliorer le projet ;

Bien que le projet soit louable il est clair que hormis la mise en place légale de la réserve, le seul apport budgétaire nouveau sera pour mettre en place une signalisation. Aucun investissement ou budget additionnel ne sera disponible pour l'entretien des infrastructures d'accès existantes. Nous, les utilisateurs, serons les seuls à financer l'entretien des accès (routes, ponts) puisque le financier traditionnel, l'industrie forestière, ne pourra ne plus faire de l'exploitation dans la zone. Nous sommes d'accord d'interdire l'exploitation forestière à grande échelle pour protéger la diversité mais nous croyons qu'une exploitation durable à petite

² Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale (www.worldbank.org)

échelle devrait pouvoir être permise par une association des utilisateurs comme nous.

Nous croyons que le projet doit prévoir de permettre aux utilisateurs comme nous de faire une exploitation à très petite échelle du genre la récolte de certaines espèces rendues à maturité dans la Zone du km95 avec des moulins mobiles. Cette exploitation forestière durable à petite échelle sans impact environnemental viserait la récolte des quelques arbres ciblés par année, visant à financer l'entretien routier et fournir le bois pour les réparations des ponts et les aménagements et l'entretien des installations des membres ou pour la villégiature. Cette exploitation serait complétée par des plantations en zone de compensation.

Notre association souhaite aussi avoir l'autorisation de récupérer du fond des lacs Dumoine et Laforge les billes de bois immergées résultat des anciennes exploitations de flottage du bois, encore un fois pour réhabiliter par exemple les ponts donnant accès à notre partie de la zone. Un pont critique à l'accès de notre zone a été désigné 'FERMÉ' par le Ministère des transports il y a au moins 3 ans et doit être reconstruit.

Nous souhaitons également que le développement de petites unités de production d'électricité au fil de l'eau de moins de quelques centaines de Watts devraient être permises en dehors de la rivière Dumoine³ pour alimenter les sites de villégiature ou touristiques.

- L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins de répercussions sur le milieu ? Pourquoi ?

Notre proposition assurera une meilleure protection de la biodiversité en impliquant les utilisateurs dans la gestion et la surveillance de la zone.

- Selon vous, y a-t-il est éléments du projet qui doivent être modifiés ? Lesquels et comment ?

Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune devrait mandater notre association pour préparer un plan de développement éco-touristique intégré pour la Zone du km 95 comprenant, entre autres, i) de mettre en état les chemins et sentiers forestiers existants et poursuivre à les relier les uns aux autres pour permettre un réseau de sentiers attractifs pour le développement éco-touristique durable (motoneige, quad, vélo tout-terrain, randonnée pédestre) en action support à la protection de la biodiversité, ii) assurer la gestion des activités éco-touristiques dans la zone, iii) de proposer un plan de développement de la villégiature dans cette zone.

³ Il existe une trentaine de lacs dans la zone du km95 entre lesquels de petites unités de 100 à 500 W pourraient être installées au fil de l'eau donc sans impact environnemental.

- Quelle est votre position quant à l'autorisation ou non du projet ?

Nous croyons que le projet doit être autorisé mais avec les modifications que nous proposons.

Le représentant de la coopérative

Roger Christen

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Christen', written in a cursive style.

Fin du document
20 janvier 2013